

Cote du document:	<u>EB 2008/93/R.25</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 e)</u>
Date:	<u>24 avril 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Comité d'audit

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session
Rome, 24-25 avril 2008

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à entériner la recommandation relative aux états financiers consolidés du FIDA pour 2007, en vue de leur présentation à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs pour approbation, comme indiqué au paragraphe 5.

Rapport du Comité d'audit

1. La quatre-vingt-dix-neuvième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 10 avril 2008. La réunion s'est ouverte par une séance privée tenue entre les membres du Comité d'audit et le Commissaire aux comptes du FIDA, PricewaterhouseCoopers; la séance publique a ensuite eu lieu.
2. Le Comité d'audit a examiné les questions suivantes, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2007 soumis au Comité d'audit pour examen (document AC 2008/99/R.3) et examen de haut niveau des états financiers pour 2007 concernant uniquement le FIDA (document AC 2008/99/R.4)

3. Le Comité a examiné les états financiers consolidés pour 2007 ainsi que le document portant sur l'examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA. Le Contrôleur a résumé les principaux aspects de la présentation, les informations additionnelles communiquées et la teneur des états financiers consolidés par rapport à l'année précédente. En particulier, il a mis en évidence les changements apportés à l'appendice G, État des contributions; les nouvelles informations fournies sur les risques financiers conformément aux prescriptions de la norme internationale d'information financière n° 7; les principes comptables appliqués aux contributions reçues du Fonds fiduciaire PPTÉ administré par la Banque mondiale au titre de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ); l'incidence du taux de change; et le rendement des placements.
4. Le Comité, notamment les représentants de la Chine, de l'Espagne et des Pays-Bas, a demandé des renseignements complémentaires sur certains points spécifiques, comme suit:
 - a) les informations communiquées sur les risques financiers et la gestion des risques;
 - b) le financement du plan d'assurance maladie après cessation de service;
 - c) la provision cumulée en rapport avec les arriérés de remboursement des prêts;
 - d) le degré de diversification du portefeuille de placements;
 - e) les coûts passés et à venir de l'Initiative PPTÉ au regard du Cadre pour la soutenabilité de la dette.

Le secrétariat a donné les explications requises sur tous ces points.

5. Après s'être félicité de la clarté du document et des informations additionnelles communiquées, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration entérine les états financiers consolidés du FIDA pour 2007, en vue de leur présentation à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs.

Activités d'audit interne menées en 2007 et prévues pour 2008 (document AC 2008/99/R.5) et application des recommandations de l'audit interne (document AC 2008/99/R.6)

6. Le Comité a examiné les activités menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance (OA) en 2007 et ses orientations stratégiques et son plan pour 2008, ainsi que l'état, à la fin de 2007, de l'application des recommandations issues de l'audit interne. Le Comité a reconnu que les activités d'audit avaient été plus nombreuses que les années précédentes (13 rapports d'audit et plusieurs notes de synthèse portant sur tous les aspects des opérations du FIDA). Il a noté, en particulier, que les activités d'audit avaient identifié de vastes possibilités en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité et des contrôles, notamment dans les

domaines de l'administration des consultants, la supervision des dons et l'appui des technologies aux processus opérationnels, financiers et administratifs du FIDA. Le Comité a pris note en outre du meilleur taux d'exécution des recommandations issues de l'audit interne, ce qui avait permis de renforcer considérablement l'obligation de rendre des comptes sur la performance des processus fondamentaux du FIDA (conception et supervision des projets).

7. Le Comité a constaté en outre que des procédures saines avaient été mises en place en matière de gouvernance et de planification en vue de l'introduction et de l'utilisation, au FIDA, de technologies de l'information. Ces mesures permettraient de traiter à moindre coût les questions ayant trait à ces domaines.
8. Le Directeur de OA a fourni quelques explications à la demande des membres du Comité. Il a indiqué notamment que la structure de gestion des risques du FIDA avait été renforcée grâce à la mise en place du Comité de gestion des risques de l'Organisation. En outre, les lacunes, s'agissant du contrôle et de l'efficacité des procédures concernant les paiements et les voyages, avaient été comblées. Le plein appui de la nouvelle équipe de direction et la priorité que celle-ci accordait à l'application des recommandations d'audit, ainsi que la plateforme offerte par le Plan d'action, avaient été déterminants pour les améliorations apportées.
9. Comme convenu l'an dernier, les observations de la direction sur l'état de l'application des recommandations étaient pour la première fois incluses dans le rapport présenté au Comité d'audit.
10. Le Directeur de OA a signalé que des indicateurs clés de performance permettant de suivre les délais dans lesquels les audits étaient effectués et la pertinence de ces derniers avaient été introduits pour améliorer l'efficacité.
11. Le Comité d'audit a demandé qu'à l'avenir, un système soit établi pour classer les recommandations d'audit par ordre de priorité et mettre en évidence celles dénotant une question à haut risque.
12. S'agissant de la demande visant à avoir accès aux résumés des rapports d'audit interne, le secrétariat a mentionné que, conformément à l'approche adoptée par d'autres institutions financières internationales, cet accès devrait être régi par une procédure convenue. Le Comité d'audit a pris acte de l'importance de cette question et est convenu d'étudier une procédure à cet effet lors d'une future réunion.

Évaluation externe de la qualité de l'audit interne (document AC 2008/99/R.7)

13. En 2007, un cabinet de consultants externe spécialisé dans ce type de mission a réalisé la première évaluation externe de la qualité de la fonction audit interne au FIDA. Cette évaluation est exigée par les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, auxquelles adhère la fonction audit interne du FIDA. Comme il s'agissait du premier examen de ce type et pour tirer le meilleur parti des possibilités d'apprentissage, on avait opté pour une évaluation entièrement réalisée par un cabinet extérieur plutôt que pour l'autre formule possible – une autoévaluation avec validation des résultats à l'extérieur. À l'issue de l'évaluation, il avait été déterminé que l'activité d'audit interne au FIDA respectait de manière générale les normes.
14. Le Comité d'audit a été informé des conclusions de l'évaluation, comme il est prescrit par les Normes, et le secrétariat a attiré l'attention sur la section du rapport relative aux secteurs susceptibles d'amélioration soumis à la direction pour examen, qui contenait des recommandations à l'adresse du Comité d'audit et du Président. Un point sur la situation sera inclus dans le prochain rapport annuel adressé au Président et au Comité d'audit, prévu pour avril 2009.

15. Il convient de noter que OA a d'ores et déjà modifié ses pratiques pour appliquer bon nombre des recommandations de l'évaluation externe de la qualité, en ce qui concerne son mode de fonctionnement interne, tant par une meilleure planification des audits que pendant l'exécution des différentes activités. Toutefois, certaines recommandations adressées à la direction pour examen et d'autres à l'intention du Comité d'audit et du Président doivent être étudiées avec soin par le Comité d'audit. Par conséquent, les discussions au sujet de l'évaluation externe de la qualité ont été reportées à la prochaine réunion du Comité d'audit.

Rapport annuel sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption (document AC 2008/99/R.8)

16. La Section des enquêtes de OA a présenté le rapport en indiquant les points les plus significatifs concernant la structure de cette fonction, les changements intervenus en 2007 et les résultats obtenus. En particulier, la création de la Commission des sanctions et la mise au point de procédures d'exclusion, en février 2007, étaient venues renforcer encore l'efficacité des procédures du FIDA relatives aux enquêtes et aux sanctions. Ces changements avaient permis d'aligner le FIDA sur les meilleures pratiques suivies dans ce domaine par d'autres organismes des Nations Unies et par les grandes banques multilatérales de développement.
17. En ce qui concerne les activités d'enquête menées en 2007, le Comité a noté qu'un nombre égal de plaintes relatives à des pratiques irrégulières concernant du personnel, des consultants ou des sous-traitants du FIDA (affaires internes) et d'allégations en rapport avec projets et programmes financés par le FIDA (affaires externes) avait été reçu, le pourcentage d'affaires internes tombant de 67% en 2006 à 50% en 2007.
18. Le Comité a pris note en outre de la campagne systématique lancée au deuxième semestre pour faire connaître au personnel, tant au siège qu'au niveau des projets, les politiques anticorruption. Par ailleurs, la Section des enquêtes avait poursuivi ses efforts de perfectionnement de ses procédures et pratiques opérationnelle; elle avait notamment mis au point des indicateurs clés de performance aisément repérables relatifs aux délais dans lesquels les enquêtes sont effectuées et revu la conception de la brochure sur la lutte contre la corruption aux fins d'encourager sa plus large diffusion et de faire mieux connaître ses activités.
19. Dans le cadre des discussions au sujet du rapport, le secrétariat a élucidé certains aspects concernant la révision des directives pour la passation des marchés dans le cadre des projets. Il a été confirmé que la version remaniée serait soumise au Comité d'audit, sur la base des données pertinentes et adéquates tirées de l'expérience récente en matière de supervision directe et d'application des directives.
20. Pour conclure, le président a évoqué la nécessité de fournir au Comité de plus amples renseignements sur les procédures détaillées mises en place par le secrétariat pour lutter contre la fraude et la corruption.